

DBT

SA au Capital de 3.955.357,22€.
R c s Arras 379 365 208

Siège social : Parc HORIZON

62117 BREBIERES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur Le Rachat-conservation ou transfert d'actions
EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.22-10-62 DU CODE DE COMMERCE
(ACTIONS ACHETEES -CEDEES- DELEGATION à L'ORGANE COMPETENT)**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 2 JUIN 2022 - RESOLUTION N°7**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 18 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires et sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lesquin, le 9 MAI 2022

Le commissaire aux comptes

Pour CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE

Guillaume MAILLARD

Associé